Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 056-215602053-20251219-2025_055-DE

Commune de
SAINT ARMEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 15 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze décembre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil municipal, se sont réunis dans la salle du Conseil municipal sur la convocation qui leur a été adressée par Madame le Maire, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Membres du Conseil municipal : Mmes et MM : Anne TESSIER-PETARD, Philippe TREMOUREUX, Nathalie LE BOULICAUT, Yann JOUBIOUX, Brigitte LE GALO, Odile DELACROIX-HOCHET, Rémi AMAR, Nathalie COURTRAI, Marie-Dominique JACQUIS, Dimitri TOQUET, Christian LE MENACH
Etaient absents excusés Mme Brigitte LE GALO qui a donné procuration à Mme Anne TESSIER-PETARD, Mme Odiel DELACROIX-HOCHET qui a donné procuration à Mme Nathalie LE BOULICAUT, M Dimitri TOQUET qui a donné procuration à Mme Marie-Dominique JACQUIS, M Christian LE MENACH qui a donné procuration à M Philippe TREMOUREUX

Nombre de conseillers en exercice : 11 Présents :7 Votants : 11
Secrétaire de séance : Yann JOUBIOUX

Délibération n°2025-12 / 055– Autorisation de signature du contrat de mandat de maîtrise d'ouvrage avec Morbihan Energies pour la réalisation d'une installation photovoltaïque au centre technique municipal

Rapporteur : Mme la Maire

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article **L.2122-21** relatif aux attributions du maire en matière de marchés et contrats ;
Vu le Code de la commande publique ;
Vu le projet de **contrat de mandat de maîtrise d'ouvrage** conclu entre **Morbihan Énergies** et la **Commune de Saint-Armel**, transmis aux membres du Conseil ;

Considérant que cette opération concerne la réalisation d'une **installation de production photovoltaïque** sur la toiture du **Centre Technique Municipal**, situé 17 route de Saint-Colombier à Saint-Armel ;

Considérant que ce contrat permet de confier à **Morbihan Énergies**, en qualité de **mandataire du maître d'ouvrage**, les missions de préparation, passation et suivi administratif, technique et financier des marchés nécessaires à l'opération, conformément aux articles **L.2422-5 à L.2422-10** du Code de la commande publique ;
Considérant que le coût prévisionnel du projet est estimé à **85 900 € HT**, auquel s'ajoutent :

- Une **participation forfaitaire** de 850 € pour l'étude d'opportunité,
- Une **participation PMO** (personne morale organisatrice) de 1 500 € HT, puis 1 100 € HT/an,
- Les dépenses de travaux qui seront précisées dans la **convention financière spécifique** associée à ce contrat ;

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 056-215602053-20251219-2025_055-DE

Après en avoir délibéré les membres du Conseil :

- **Approuve** le contrat de mandat de maîtrise d'ouvrage conclu entre la commune de Saint Armel et Morbihan Energies pour la réalisation d'une installation de production photovoltaïque au Centre technique, tel qu'annexé à la présente délibération,
- **Autorise** Mme la Maire à signer le contrat ainsi que tout document nécessaire à sa bonne exécution,
- **Autorise** l'inscription des crédits nécessaires à l'opération au budget communal, conformément aux modalités financières prévues dans le contrat

Adoptée à l'unanimité

Fait à Saint-Armel le 16/12/2025
La Maire
Anne TESSIER-PETARD

Secrétaire de séance
Yann JOUBIOUX



